



BRUXELLES DÉVELOPPEMENT URBAIN

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

INSCRIPTION D'UN ÉLÉMENT À L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL DE LA RÉGION BRUXELLES-CAPITALE

Basé sur les textes de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO de 2003.

Le Patrimoine culturel immatériel de la Région recouvre les pratiques (coutumes et traditions, expressions orales, pratiques sociales, connaissances et savoir-faire) présentes sur le territoire de la région de Bruxelles-Capitale ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés et que les communautés, les groupes ou les individus de la Région reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine.

Pour assurer l'identification de ce patrimoine, la Direction des Monuments et Sites établit et tient à jour un inventaire descriptif, en coopération avec les communautés patrimoniales. L'inventaire présente un intérêt documentaire, de connaissance et de sensibilisation. Pour figurer à l'inventaire un élément ne doit pas relever exclusivement d'une communauté mais être d'intérêt régional.

En introduisant ce formulaire le demandeur a accepté les conditions suivantes :

Les données introduites sont certifiées, sincères et correctes

L'élément se déroule en Région de Bruxelles-Capitale

L'élément ne dépend pas uniquement des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou de la Flandre

La communauté concernée a participé et consent à l'introduction de l'élément à l'inventaire et à la diffusion des données, dans le respect de la vie privée



1. RÉFÉRENCES

1. *Référence du dossier : 5000-0005*

Demande du 20/01/2017

Inventaire mis à jour le 01/02/2017

2. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR:

2.1. PERSONNE PHYSIQUE : NOM DE ASSOCIATION, INSTITUTION OU L'ENTREPRISE:

SOCIETE ROYALE DE L'OMMEGANG DE BRUXELLES (Ommegang Oppidi
Bruxellensis - ASBL)

Rue : Rue des Tanneurs

N°: 180

Boîte : -

Code postal : 1000

Commune : Bruxelles

Personne de contact :

Madame Monsieur

Nom : JACQUES

Prénom : Francis

Fonction : Secrétaire Général de la Société Royale de l'Ommegang de Bruxelles
(Ommegang Oppidi Bruxellensis - ASBL).

Téléphone ou portable: 32-(0)2-512.19.61.

E-mail : francis.jacques@ommegang.be



3. IDENTIFICATION DE L'ÉLÉMENT :

Dénomination

L'Ommegang.

3.1. DOMAINE(S) CONCERNÉ(S)

- traditions, expressions orales, langues
- arts du spectacle
- pratiques sociales, rituels, événements festifs
- connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers
- savoir-faire liés à l'artisanat
- autre(s) : _____

3.2. BRÈVE DESCRIPTION DE L'ÉLÉMENT:

L'Ommegang est un événement festif complexe, composé de trois parties qui se succèdent et s'imbriquent l'une dans l'autre. Il se déroule chaque année durant deux soirées début juillet, dans le centre historique de Bruxelles.

Dès 19h30, sur la Place du Sablon, le public et les participants au cortège peuvent assister à un concours de tir entre les deux Serments d'arbalétriers. Ensuite, vers 20h, l'Empereur Charles Quint quitte son ancien palais au Coudenberg pour se rendre dans l'église du sablon où il est accueilli au cours d'une courte cérémonie.

Vers 21h, le cortège qui s'est formé dans les rues tout autour de l'église du Sablon part en direction de la Grand-Place, précédé par Charles Quint et l'escorte impériale à cheval. Il parcourt les rues de la ville en suivant un tracé de 1,5 kilomètre, proche de celui du passé. Ce cortège inclut de nombreux groupes dont les arbalétriers, les archers, les escrimeurs et les arquebusiers, différentes manifestations de patrimoine immatériel (lanceurs de drapeaux, musiciens et danseurs, montreurs de marionnettes, géants et animaux processionnels, ...) et le bon peuple bruxellois.

Au moment où le cortège part du Sablon, débute sur la Grand-Place l'installation sur le podium impérial de la cour de Charles Quint, de l'Ordre de la Toison d'Or et du Magistrat (les autorités de la ville). Suivent ensuite plusieurs lancers de drapeaux, des danses populaires et une parade de l'escorte impériale à cheval munie de bannières présentant les possessions territoriales de Charles Quint. Vers 22h le cortège parti du Sablon pénètre sur la Grand-Place et y serpente comme sur les tableaux du 17^e siècle. Une demi-heure plus tard commence une fête breughélienne pour le bon peuple de Bruxelles au cours de laquelle les groupes de détenteurs de différentes formes de patrimoine culturel vivant donnent des représentations : danses populaires, acrobaties, manipulation de marionnettes du Théâtre de Toone, danse de géants et d'animaux processionnels, présentation du Cheval Bayard, défilé d'échasseurs... Ces derniers interrompent la fête quelques minutes le temps d'un combat au centre de la place. Enfin, vers 23h, après un feu d'artifice et le rondu



des gilles de Marchienne, l'empereur retourne dans l'Hôtel de Ville et la fête populaire se poursuit sur la Grand-Place.

3.3. COMMUNAUTÉ(S) OU GROUPE(S) CONCERNÉ(S) :

Les communautés concernées par l'Ommegang de Bruxelles sont les suivantes :

a) ceux qui pratiquent, produisent et transmettent : quelques 1200 personnes de tout âge (hommes, femmes et enfants), francophones et néerlandophones, toutes origines ethniques, religieuses, professionnelles et sociales confondues.

Il s'agit des figurants représentant le bon peuple (des citoyens provenant principalement de Bruxelles et de son agglomération) et des groupes de praticiens d'expressions patrimoniales immatérielles venant de Bruxelles et de différentes régions de Belgique comme :

- le Grand Serment Royal et de Saint-Georges des Arbalétriers de Bruxelles ;
- l'Ancien Grand Serment Royal et Noble des Arbalétriers de Notre Dame au Sablon, de Bruxelles ;
- le Grand Serment Royal des Archers de Saint Sébastien, de Bruxelles ;
- le Serment des Escrimeurs, de Bruxelles ;
- les Arquebusiers de Saint-Christophe, de Bruxelles ;
- de Koninklijke Rederijkerskamer De Goubloem, de Vilvoorde ;
- de Rederijkerskamer De Leliebloem, van Rode-Sint-Genesisius ;
- de Sint-Sebastiaansgilde van Haacht ;
- les porteurs de bannières Métiers, de Bruxelles ;
- le Théâtre Royal de Marionnettes de Toone, de Bruxelles ;
- le groupe Binche 1549, de Binche ;
- de Kunstgroep Alkuone van Aalst (lanceurs de drapeaux) ;
- de Koninklijke Steltenlopers van Merchtem (échasseurs) ;
- la Reconstitution Historique de la Procession de Saint-Guidon, de Bruxelles ;
- les Compagnons de Saint-Laurent – Meyboom, de Bruxelles ;
- la fanfare du Meyboom, de Bruxelles ;
- les musiciens et danseurs d'Amélie Mélo, de Rixensart ;
- de Koninklijke Fanfare De Lanezonen - Tombeek, van Overijse ;
- les musiciens et danseurs de l'Ensemble Rondinella, de Bruxelles ;
- les porteurs des géants de Ath ;
- la Société Royale des Gilles Marchiennois, de Marchienne-au-Pont ;
- de Thebaanse Trompetten, van Oudenaarde. ;



- le groupe du Bon Peuple – Les Compagnons de Bruxelles ;
- le groupe Parsifools, de Bruxelles ;
- le groupe du Balisage, d'Overijse ;
- le groupe des Moines, de Maurage ;
- le groupe Sparadrap Circus, de Bruxelles ;
- de Koninklijke Turnvereniging Gymnasport, de Grimbergen ;
- le groupe des hallebardiers et porteurs de masse, de Bruxelles.

Sont également concernés les Lignages (l'Association Royale des Descendants des Lignages de Bruxelles), des membres de la noblesse qui jouent des rôles de nobles, la Fabrique d'Eglise du Sablon et la cavalerie de la Police Fédérale ;

b) ceux qui assistent :

- des habitants de Bruxelles et de son agglomération qui assistent aux trois parties de l'Ommegang : dans et autour de l'église du Sablon (concours de tir à l'arbalète et accueil de Charles Quint), dans les rues de Bruxelles (passage du cortège) et sur la Grand-Place de Bruxelles (animations et représentations) ;
- les spectateurs sur la Grand-Place, debouts ou assis dans les tribunes ;

c) ceux qui organisent : la Société Royale de l'Ommegang de Bruxelles (Ommegang Oppidi Bruxellensis - ASBL).

3.4. LOCALISATION

Le cortège de l'Ommegang se déroule dans le centre historique de Bruxelles. L'événement débute Place du Sablon par un concours de tir à l'arbalète et une cérémonie dans l'église du Sablon à laquelle participe Charles Quint. Dans les rues avoisinantes, les groupes partis de différents quartiers du centre-ville forment le grand cortège dans lequel s'intègrent les arbalétriers, les autres serments armés, la statue de Notre-Dame et de nombreux praticiens d'expression patrimoniales immatérielles. Précédé par Charles Quint, l'ensemble quitte le Sablon pour parcourir les rues de la ville et aboutir en apothéose sur la Grand-Place, qui a été inscrite en 1998 sur la Liste du patrimoine mondial.

4. CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉLÉMENT:

Expliciter brièvement les spécificités et attributs de l'élément

4.1. LANGUE(S), REGISTRE(S), NIVEAU(X) DE LANGUE IMPLIQUÉ(S)

La grande majorité de la communauté concernée, participants et assistance, est bilingue français-néerlandais. La langue anglaise est également utilisée dans certains commentaires diffusés à l'attention de l'assistance sur la Grand-Place.

4.2. INDICATION DES EXPRESSIONS IMMATÉRIELLES



Les différentes expressions immatérielles liées à l'élément sont :

- Le Grand Serment Royal et de Saint-Georges des Arbalétriers de Bruxelles
- L'Ancien Grand Serment Royal et Noble des Arbalétriers de Notre Dame au Sablon, de Bruxelles
- Le Grand Serment Royal des Archers de Saint-Sébastien, de Bruxelles
- le Serment des Escrimeurs de Bruxelles
- Les Arquebusiers de Saint-Christophe, de Bruxelles
- de Koninklijke Rederijkerskamer De Goubloem, de Vilvoorde
- De Rederijkerskamer De Leliebloem, van Rode-Sint-Genesius
- De Sint-Sebastiaansgilde van Haacht
- Le Théâtre Royal de Marionnettes de Toone, de Bruxelles
- Le groupe Binche 1549, de Binche
- De Kunstgroep Alkuone van Aalst (lanceurs de drapeaux)
- De Koninklijke Steltenlopers van Merchtem (échasseurs)
- La Reconstitution Historique de la Procession de Saint-Guidon, de Bruxelles
- Les Compagnons de Saint-Laurent – Meyboom, de Bruxelles
- La fanfare du Meyboom, de Bruxelles
- Les musiciens et danseurs d'Amélie Mélo, de Rixensart
- De Koninklijke Fanfare De Lanezonen - Tombeek, van Overijse
- Les musiciens et danseurs de l'Ensemble Rondinella, de Bruxelles
- Les porteurs des géants de Ath
- La Société Royale des Gilles Marchiennois, de Marchienne-au-Pont
- De Thebaanse Trompetten, van Oudenaarde

4.3. INDICATION DES ÉLÉMENTS MATÉRIELS ASSOCIÉS

Instruments, objets, artefacts, lieux, ...

L'Ommegang est lié de manière interdépendante aux sites historiques bâtis que sont la Place du Sablon (et son église) et la Grand-Place de Bruxelles ; celles-ci se révèlent être des espaces culturels indispensables pour le déroulement de l'événement.

L'ASBL qui organise l'Ommegang dispose de deux bâtiments :

- un immeuble principal, siège social de l'association, dans lequel se trouvent les bureaux, salles de réunions, local d'archives et ateliers, et où sont entreposés et restaurés environ 2500 costumes et leurs accessoires ;
- un hangar pour stocker le grand matériel tels le Cheval Bayard, les géants en osier, les animaux processionnels (aigles à deux têtes, licorne, chameaux, chevaux-godets,...), le char de la Barque, le dais présentant Notre-Dame à la Branche, la charrette pour les fleurs,...

Les techniques modernes de préservation et de conservation du patrimoine sont appliquées aux vêtements et à tous les éléments matériels utilisés dans le cortège. Les costumes et leurs accessoires sont méticuleusement rangés dans des locaux adaptés, sur des cintres ou dans des boîtes étiquetées, le tout stocké dans les meilleures conditions possibles, sous la responsabilité d'une équipe de couturières professionnelles.

Les costumes sont chaque année contrôlés et restaurés si nécessaire, toujours en prenant les images d'archives ou de livres anciens comme référence. Les costumes plus anciens sont remplacés petit à petit et exposés dans une salle s'ils présentent un intérêt particulier. Les armes (piques, épées, hallebardes, ...), les tambours, les drapeaux, les casques et les armures, ainsi que tout le matériel associé, sont inventoriés et stockés à l'abri de toute humidité.



Certains groupes de patrimoine immatériel participant au cortège de l'Ommegang disposent de leur matériel propre, dont notamment les Serments armés, les lanceurs de drapeaux et les échasseurs.

Le projet existe de recréer dans le futur certains chars présentant les Chambres de Rhétorique ou la Ville de Bruxelles, à partir de dessins réalisés en 1930 par Albert Marinus.

4.4. HISTORIQUE ET DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

Procession religieuse à l'origine en 1348, le cortège de l'Ommegang devint au fil du temps la procession de la ville elle-même, mobilisant toutes ses composantes politiques, économiques et religieuses. Lorsque Charles Quint vint à Bruxelles le 2 juin 1549, le Magistrat de la ville choisit de lui présenter l'Ommegang et de montrer clairement à l'Empereur la puissance économique et militaire de la cité. Après une période de déclin au 18^e siècle marquée par de longues interruptions, l'Ommegang moderne fut développé en 1928-1930 sur base des descriptions du cortège auquel Charles Quint avait assisté en 1549. Interrompu à nouveau durant la seconde guerre mondiale, devenu annuel depuis 1957, l'Ommegang actuel reste profondément inspiré de la version de 1930, tout en évoluant constamment quant à sa forme et ses fonctions, suivant les changements dans la société. L'Ommegang perpétue la tradition des cortèges tant processionnels, religieux que civils de l'ancien Brabant où figuraient des porteurs d'éléments de patrimoine immatériel différents (danseurs, musiciens), ainsi que des géants et animaux processionnels. De nos jours, c'est chaque année durant deux soirées au début du mois de juillet que le cortège parcourt les rues de Bruxelles pour aboutir sur la Grand-Place.

4.5. CONTEXTE SOCIO-CULTUREL

Fonctions, valeurs : rôle des genres, des jeunes,...

Lorsqu'il fut recrée en 1930, l'Ommegang voulait célébrer le centenaire du Royaume de Belgique. Depuis, il a évolué vers un événement patrimonial festif, évolutif et local. Aujourd'hui, il sert de point de repère identitaire aussi bien pour les participants que pour les habitants de Bruxelles et sa Région.

L'Ommegang fait partie de la vie sociale et culturelle de la ville de Bruxelles et de sa région. Avec d'autres manifestations culturelles, l'Ommegang perpétue une tradition séculaire. Il crée et recrée le tissu identitaire des habitants de la ville et contribue ainsi à leur bien-être.

Toutes les générations sont représentées parmi les porteurs de la tradition. Il existe entre eux un échange et une transmission de la pratique, de la connaissance et des valeurs de l'élément. Les participants sont des personnes de différents groupes d'âge d'une même famille ou de groupes d'amis qui souvent sont restés actifs pendant des décennies. L'Ommegang peut être apprécié aussi bien par les participants que par les personnes qui assistent, elles aussi de tout âge.

Dans l'Ommegang se rencontrent des personnes de backgrounds professionnels, patrimoniaux et régionaux différents qui se présentent ensemble, en interaction continue. Durant le cortège et sa préparation, on observe une bonne entente et un respect mutuel entre les différents groupes, néerlandophones et francophones, porteurs de l'élément, qui chaque année se retrouvent dans cette entreprise commune.



4.6. CONTEXTE SUPRA-RÉGIONAL

Le cas échéant, situer l'élément dans une perspective géographique plus large.

Les différents groupes et associations, gardiens ou praticiens d'éléments spécifiques du Patrimoine culturel immatériel, bruxellois et non-bruxellois, venant des trois Régions du pays, ont été invités depuis 1930 à partager leurs pratiques et à fraterniser pour se fondre dans la grande communauté des détenteurs de l'Ommegang.

Pour les participants et pour la plupart de l'assistance, l'Ommegang présente l'affermissement de liens sociaux et communautaires, dans la ville historique et cosmopolite qu'est la capitale de l'Europe ; bon nombre d'étrangers qui travaillent à Bruxelles dans des organisations internationales assistent au cortège.

5. ROLES DES DÉTENTEURS ET PRATICIENS DE L'ÉLÉMENT

rôles des principaux intervenants qui ont été identifiées dans la section 2.3 comme faisant partie de la communauté ou des groupes concernés.

5.1. LES PRATICIENS (CEUX QUI (SE) PRODUISENT ET TRANSMETTENT

Nom complet, sexe et fonction.

En tout près de 1200 hommes, femmes et enfants participent aux trois parties de l'élément : dans et autour de l'église du Sablon, au cortège dans les rues de Bruxelles et sur la Grand-Place. Ils viennent principalement de Bruxelles et de sa région comme les arbalétriers, les échasseurs, les manieurs de drapeaux, les représentants des Gildes et des Corporations, les géants et animaux symboliques (et leurs porteurs), les gilles de Marchienne, les danseurs et les musiciens. Les rôles de dignitaires de la ville (le « Magistrat ») et de la cour de Charles Quint sont tenus en partie par des descendants des Lignages qui ont autrefois reçu l'Empereur.

Le bon peuple de Bruxelles est incarné par des groupes de bénévoles surtout bruxellois. Chaque année, de nouvelles demandes sont introduites auprès des organisateurs pour participer à l'Ommegang.

5.2. CEUX QUI ASSISTENT ET SOUTIENNENT

Il faut considérer que chaque année, entre 10 000 et 12 000 personnes assistent à l'Ommegang. Plus de 800 Bruxellois assistent à la partie se déroulant au Sablon, dans et hors de l'église ; d'autres regardent la descente du cortège, mais le plus grand nombre se retrouve sur la Grand-Place pour accueillir les groupes, assister aux présentations et à la fête breughélienne. C'est là que sont dressées deux tribunes payantes de 1000 personnes chacune ; il faut ajouter des places gratuites debout pour encore 2000 personnes. Les places payantes couvrent une bonne partie des frais d'organisation.

5.3. CEUX QUI GERENT ET ORGANISENT



L'élément est organisé principalement par la Société Royale de l'Ommegang de Bruxelles (ASBL) qui veille sur son déroulement comme sur l'entretien et l'entreposage du matériel. La plupart de ceux qui organisent, tous des bénévoles, ont aussi leur rôle dans l'Ommegang.

5.4. INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS ASSOCIÉES

La Région de Bruxelles-Capitale et la Ville de Bruxelles ont toujours soutenu activement l'Ommegang en apportant des moyens logistiques et humains à la Société Royale de l'Ommegang de Bruxelles (ASBL), qui organise l'événement. La Ville et la Région octroient également une aide financière aux organisateurs (la vente des places dans les tribunes ne couvre que partiellement le coût de l'organisation de l'Ommegang). L'attitude constructive des autorités, qui ne cherchent pas à influencer le contenu ou le déroulement de l'élément, est d'autant plus appréciée de la communauté de l'Ommegang que l'environnement très fréquenté du centre-ville impose des contraintes essentiellement sécuritaires.

6. ÉTAT, VIABILITÉ ET TRANSMISSION DE L'ÉLÉMENT

6.1. MODES DE TRANSMISSION ACTUELS

L'Ommegang est transmis avec ses valeurs depuis plusieurs générations dans les familles et entre amis, de façon orale, par le geste et le comportement. On voit de très nombreux enfants figurer aux côtés de leurs parents ; des enfants qui, une fois devenus grands, font participer leurs propres enfants au cortège. Bon nombre de participants défilent dans l'Ommegang depuis 40 ou 50 ans. Les hommes et les femmes qui sont les porteurs de divers éléments de patrimoine vivant et qui viennent chaque année se produire lors de l'Ommegang, préparent leurs rôles au sein de leur communauté, tout en transmettant leurs expériences à leurs plus jeunes ou nouveaux membres.

Chaque année, dans les mois qui précèdent les nouvelles représentations, les organisateurs et les représentants des différents groupes se réunissent à Bruxelles pour discuter du déroulement de l'Ommegang de l'année précédente et pour décider de celui de l'année à venir. Quelques semaines avant le cortège, les organisateurs se réunissent à nouveau et exposent, en présence de représentants de la police et de la ville, le programme définitif de la nouvelle version de l'Ommegang, qui n'est jamais la copie exacte de celle de l'année d'avant ; certains détails varient mais toujours dans un respect d'authenticité historique. Les représentants des groupes transmettent ensuite ces informations à leurs membres. Une attention toute particulière est apportée au respect d'une certaine tenue vestimentaire (bijoux, chaussures, coiffure, ...). Dans les jours qui précèdent l'événement, une ultime réunion permet de vérifier la bonne compréhension du déroulement de l'ensemble. Les jours de l'Ommegang, les différents groupes se réunissent en début de soirée dans le centre-ville pour se saluer, pour parler de leurs rôles, pour manger ensemble et pour rejoindre leur point de départ.

6.2. PRATIQUES TRADITIONNELLES RÉGISSANT OU LIMITANT L'ACCÈS À L'ÉLÉMENT OU À CERTAINS ASPECTS DE CELUI-CI

L'Ommegang est un événement festif ouvert à tous et à toutes, sans restriction, et qui ne pratique aucune discrimination (le nombre d'hommes et de femmes qui participent est à peu



près égal). Tout le monde est le bienvenu pour rejoindre cette manifestation appréciée par ceux qui participent et par ceux qui assistent, entre lesquels règne un esprit de solidarité, de fraternité et de respect mutuel.

6.3. VIABILITÉ DES ÉLÉMENTS IMMATÉRIELS, DISPONIBILITÉ DES BIENS/OBJETS MATÉRIELS ASSOCIÉS

L'Ommegang se déroule principalement sur deux sites particulièrement bien conservés : l'église du Salon, sous la responsabilité de la Fabrique d'Eglise, et la Grand-Place de Bruxelles, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO en 1998, sous la responsabilité de la Ville de Bruxelles. Les autorités concernées permettent à la Société Royale de l'Ommegang (ASBL) de disposer de ces lieux et en garantissent l'accès sans aucun problème.

Les organisateurs veillent à une saine gestion des finances, du patrimoine qui inclut 2500 costumes, des géants et animaux processionnels, des chars, des drapeaux et nombreux autres accessoires, ainsi que des archives internes. Une équipe est engagée durant toute l'année pour régler des tâches administratives, organiser les réunions de préparation, prendre les contacts avec les autorités, et assurer l'entretien et la restauration du matériel. Une attention toute particulière est accordée à la visibilité et à la promotion de l'Ommegang (programmes, dossiers de presse, contribution à des publications scientifiques et autres).

Certains groupes qui participent à l'Ommegang, porteurs de patrimoine immatériel tels les lanceurs de drapeaux et les échasseurs, prennent soin eux-mêmes de leur matériel. La viabilité est donc garantie par la qualité et la disponibilité des costumes, drapeaux et accessoires, tous maintenus en très bon état.

6.4. MENACES ÉVENTUELLES

pesant sur la pratique, la transmission ou la disponibilité des éléments matériels ou ressources associés

L'élément n'est pas menacé de disparition. La viabilité de l'élément est assurée d'abord par les groupes des praticiens dont la plus grande partie participe depuis 1930 : ils se renouvellent constamment et transmettent en leur sein et autour d'eux les savoir-faire et les valeurs de l'élément. La viabilité de l'Ommegang est également assurée par ses organisateurs, membres de la Société Royale de l'Ommegang de Bruxelles (ASBL) qui bénéficient du soutien des autorités locales, de bénévoles et d'autres associations.

Les arbalétriers, qui ont joué un rôle phare dans la renaissance de l'Ommegang en 1930, restent un facteur déterminant de sa pérennité. Structurés en sociétés actives, ils organisent des manifestations et tournois toute l'année, dont celui qui se déroule au Sablon en préambule à l'Ommegang. Leur dévouement, leur engagement au long cours et leur participation dans les trois parties de l'élément sont des garants forts de sa viabilité et du maintien de ses traditions.

6.5. MESURES DE GESTION OU DE SAUVEGARDE EXISTANTES

La viabilité de l'Ommegang, qui aujourd'hui n'est pas menacée, est constamment surveillée. Elle est assurée par plusieurs facteurs: les activités de la Société Royale de l'Ommegang de Bruxelles (ASBL) en place depuis 1928, les bons contacts avec les autorités locales, et l'enthousiasme et le dévouement des groupes de praticiens.



La Ville de Bruxelles, depuis le renouveau de l'Ommegang en 1930, a bien conscience des fonctions importantes de l'événement qui, après 1945, n'a pas tardé à se transformer en patrimoine identitaire. La Ville contribue de manière significative à la gestion de l'Ommegang : elle prend à sa charge l'aspect sécuritaire et elle met à disposition l'infrastructure nécessaire au bon déroulement (circulation limitée dans les rues où passe le cortège; mise à disposition de la Grand-Place; permission d'y ériger deux tribunes). Cette précieuse collaboration se répète chaque année et contribue de manière importante à la gestion de l'Ommegang. La Ville conserve une partie des anciennes archives de l'Ommegang.

7. RÉFÉRENCES

7.1. AUTRES INVENTAIRES

L'élément figure-t-il dans un inventaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou de Flandre? Si oui, indiquer les références.

Reconnaissance de 'L'OMMEGANG DE BRUXELLES » ' comme "chef d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles" . **Reconnaissance n° 31 10 mai 2011**

[/www.patrimoineculturel.cfwb.be/index.php?id=14518](http://www.patrimoineculturel.cfwb.be/index.php?id=14518)

7.2. RÉFÉRENCES

(BIBLIOGRAPHIQUES, DISCOGRAPHIQUES, AUDIOVISUELLES ET ARCHIVISTIQUES)

Baesten, V.

1889, *L'Ommegang de Bruxelles en 1615 d'après les tableaux de Denis van Alsloot*, Bruxelles, Vromant.

Cannuyer, Christian, Ducastelle, Jean-Pierre et Masson, Jean-François

2003 *Renaissance du Géant Saint Michel pour l'Ommegang de Bruxelles*, Izegem : Illustrata.

Calvete de Estrella, Juan Christoval

1873 *Le très-heureux Voyage fait par très-haut et très-puissant Prince don Philippe...*, traduit de l'espagnol par J. Petit, Bruxelles, chez Fr.-J. Olivier, tome 1, pp. 195-202.

Chiarenza, Lillo, Paelinck, Valérie et Denis, Philippe

2013 *Toute la lumière sur... La Grand Place de Bruxelles*, Bruxelles : Editions Queen II.

De Dijn, Rosine et Himmer, Siegfried

1997, *La Grand-Place de Bruxelles, fastueux décor de l'Ommegang*, Eupen, Editions Grenz-Echo.

de Trazegnies, Olivier et Breydel, Louis-Philippe

2007 *L'Ommegang*, Bruxelles : Editions de la Renaissance du Livre, groupe Luc Pire.

Haulot, Arthur

1981 *Cette Nuit-là, l'Ommegang de Bruxelles*, photographies de H. BOUCHER, notices historiques de P. de Meeüs d'Argenteuil et de J. Overloop, Bruxelles : Editions Trois Arches.



Heerbrant, Jean-Paul
2013 *Ommegang !*, Woluwé-Saint-Lambert : Centre Albert Marinus.

Henne, Alexandre et Wauters, Alphonse
1968 ; *Histoire de la ville de Bruxelles*, tome 1, édition augmentée par Mina Martens, Bruxelles, Culture et civilisations.

Lecomte-Depoorter, Isabelle
1999 *Ommegang*, préface d'Olivier de Trazegnies, illustrations de R. Follet, Bruxelles : Editions Glénat.

Marinus, Albert
1952 *Les plus belles heures du bon peuple de Bruxelles* dans *Les Belles Heures de Bruxelles*, pp. 499-528, Bruxelles-Paris, Elsevier.

Marinus, Albert
1937-1940 *L'Ommegang de Bruxelles* dans *Le folklore belge* tome 3, chapitre 5, pp. 131-172, Bruxelles : Editions historiques.

Marinus, Albert
1929 *L'Ommegang du Sablon* dans *Le Folklore Brabançon*, 8^e année, n°46, pp. 1-24, réédité dans *Varia*.

Meurant, René
1957 *L'Ommegang de Bruxelles*, Bruxelles : Editions Arena.

Twyffels, Brigitte
1997 *Pleins Feux sur l'Ommegang, la Reconstitution du Cortège en 1930 par Albert Marinus*
Publié avec le soutien du Ministère de la Culture et des Affaires sociales de la Communauté française de Belgique, Woluwé-Saint-Lambert : Centre Albert Marinus.

van Puyvelde, Léo
1960 *L'Ommegang de 1615 à Bruxelles*, Bruxelles : Editions du Marais.

7.3. LIEN VERS SITE INTERNET

<http://www.ommegang.be>

8. CONSENTEMENT ET PARTICIPATION

Préciser comment les informations figurant dans ce formulaire ont été collectées avec la participation de la communauté, du groupe ou des individus concernés.



En 2016, la Région de Bruxelles-Capitale a commencé par développer un inventaire interactif pour le patrimoine culturel immatériel local et dès que les critères pour l'inclusion furent définis, la Société Royale de l'Ommegang (ASBL) a pu travailler avec les représentants des groupes, en collaboration avec des experts, à la soumission d'un dossier de demande d'inclusion de l'élément dans le nouvel inventaire de la Région.

La volonté de la communauté concernée par l'Ommegang de soumettre une demande d'inscription avait déjà été débattue à de très nombreuses reprises lors de plusieurs réunions entre 2012 et 2016 ; celles-ci rassemblaient les responsables des groupes, des chercheurs, ainsi que des amis de l'Ommegang.

Fin 2016, l'association a achevé le présent dossier, après avoir discuté et rediscuté à de nombreuses reprises avec les représentants de tous les groupes-porteurs de l'élément, les autorités de la Ville et de la Région. Lorsque la rédaction fut quasi achevée, les réunions ont principalement été consacrées aux mesures de sauvegarde. La Ville et la Région de Bruxelles-Capitale ont toujours respecté l'autonomie de l'ASBL comme étant la représentante de la communauté et des groupes concernés par l'Ommegang.

Le 24 janvier 2017, au siège de l'Ommegang, toutes les communautés concernées ont définitivement approuvé l'ensemble du dossier, dont les mesures de sauvegarde.